

---

## Une nouvelle forme de placement dans l'immobilier

La loi sur les placements collectifs de capitaux est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle ouvre d'intéressantes possibilités d'investissements, en mettant à disposition trois nouvelles formes de placements. On retiendra en particulier celle de la société en commandite de placements collectifs (SCPC), qui permet à des investisseurs qualifiés de participer notamment à la réalisation de projets de promotion immobilière de grande taille, le cas échéant en investissant très en amont de l'obtention des droits à bâtir. La Suisse romande fait figure de pionnière, puisque les deux premières SCPC immobilières ont été créées à Lausanne, pour des projets respectivement à Eysins et Villeneuve. La première SCPC «multi-projets» a elle aussi été lancée à Lausanne, il y a quelques semaines, par le Groupe MK. (OR)